

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 novembre 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1110)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 novembre 1982, de la motion de M. Gray: Que le projet de loi C-96, tendant à modifier la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

M. Pinard: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les leaders parlementaires se sont entendus pour que cette mesure franchissent toutes les étapes aujourd'hui. Par conséquent, il y a lieu de modifier la motion afin que le projet de loi soit renvoyé au comité plénier plutôt qu'au comité permanent. Je conviens qu'il faudra au moment voulu demander le consentement unanime, lequel sera accordé, afin que la mesure puisse franchir toutes les étapes aujourd'hui même.

M. Yurko: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais que le leader parlementaire précise la procédure qu'il vient de proposer. Dois-je comprendre qu'après avoir conféré avec les leaders parlementaires des deux autres partis, il voudrait modifier la procédure sans demander le consentement unanime de la Chambre, ou allons-nous procéder comme il est prévu dans l'ordre du jour, ce qui me permettrait d'intervenir sur le projet de loi si je le voulais? J'aimerais que le leader parlementaire me fournisse des précisions là-dessus.

M. Pinard: Monsieur le Président, le consentement a pour seul but de permettre que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui. De toute évidence, si le député demande la parole et que le Président la lui accorde, il aura l'occasion d'intervenir au cours des prochaines heures de débat. Il n'est pas question de restreindre le débat à un orateur par parti.

M. Huntington: Monsieur le Président, nous nous sommes mis d'accord pour adopter le projet de loi à toutes les étapes aujourd'hui. Il faudrait pour cela que la mesure soit renvoyée au comité plénier avant 13 heures. Nous pourrions alors permettre deux interventions, si le député d'Edmonton-Est tient à prendre ses vingt minutes. J'aurais moi-même une intervention de quelques minutes à faire lors de la deuxième lecture, avant que la Chambre se forme en comité plénier.

M. Pinard: Monsieur le Président, l'entente ne précise pas la durée du débat de deuxième lecture ni de l'étude en comité plénier. Il serait préférable de laisser le débat se dérouler, quitte à décider ensuite. Incidemment, nous n'avons pas fixé non plus le nombre d'orateurs à la deuxième lecture.

M. Huntington: Monsieur le Président, j'étais quelque peu perplexe en me préparant pour le débat d'aujourd'hui. Nous allons être obligés d'adopter un grand nombre d'amendements en comité plénier. Y a-t-il eu une interruption de service pour que les amendements ne figurent pas au *Feuilleton*? Comment ferons-nous? Est-ce qu'on va nous en donner lecture, et allons-nous les étudier l'un après l'autre en comité plénier?

M. Pinard: Monsieur le Président, pendant que le débat de deuxième lecture se poursuit, nous pourrions songer à une façon de procéder acceptable pour faciliter l'étude des nombreux amendements à l'étape du comité plénier. Je vais consulter le président du Conseil du Trésor. Je dois rencontrer les leaders parlementaires dans quinze minutes. Nous tâcherons de trouver une solution. L'entente prévoyait que nous adopterions le projet de loi aujourd'hui à la Chambre. Il serait souhaitable que nous puissions étudier toutes les propositions d'amendement. Autrement, nous devons les adopter à toute vitesse.

M. Nielsen: Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a raison de dire que nous nous sommes entendus pour faire subir au projet de loi toutes les étapes aujourd'hui, ce qui, évidemment, n'empêche en rien le député d'Edmonton-Est d'intervenir. J'ignorais que le gouvernement avait des propositions d'amendement. Il nous faciliterait la tâche—et obligerait les députés—s'il distribuait des copies de ces amendements à tous. Je suis pris au dépourvu.

• (1115)

En outre, je suis d'accord avec le député de Capilano. Nous devrions nous former en comité plénier afin d'étudier ces amendements aussi rapidement que possible. A mon avis, il devrait y avoir un nombre minimum d'orateurs à la deuxième lecture.

Si je pouvais attirer l'attention du leader du gouvernement à la Chambre afin de savoir s'il partage mon avis, la troisième chose que j'aimerais lui rappeler, c'est que nous avons convenu d'adopter le projet de loi aujourd'hui. Si le débat prend fin avant 18 heures, nous dirons qu'il est 18 heures, de sorte que nous n'entreprendrons pas d'autres travaux avant l'ajournement de la Chambre.

M. Pinard: C'est entendu.